

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'EU

DECISION

N°2024/272/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,

- Considérant la nécessité de passer une convention de partenariat avec l'association Les Villes Sœurs Solidaires – Rue Jean Duhornay - 76260 EU pour l'organisation d'une vente de gâteaux et de boissons à l'occasion du spectacle *Aimer à perdre la raison* le mardi 3 décembre 2024 au Théâtre du Château.

DECIDE :

Article 1^{er} – une convention de partenariat avec l'association Les Villes Sœurs Solidaires – Rue Jean Duhornay - 76260 EU pour l'organisation d'une vente de gâteaux et de boissons à l'occasion du spectacle *Aimer à perdre la raison* le mardi 3 décembre 2024 au Théâtre du Château.

Article 2 – Le prix des gâteaux est fixé entre 0.5 € et 2 € et 1 € le verre de jus d'orange. La totalité des bénéfices reviendra à l'association Les Villes Sœurs Solidaires.

Article 3 – Le Théâtre du Château mettra à disposition de l'association 15 places au spectacle *Aimer à perdre la raison* à raison de 50% des places en invitations et 50% des places à 14€.

Article 4 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 29 novembre deux-mille-vingt-quatre

Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'EU,

Par délégation du Maire
Claudine BRIFFARD
1^{ère} Adjointe

Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

